



Tables 1, 2, 3 et 5

Sécurité d'emploi

Que demandons-nous?

- Que les personnes qui ne sont pas protégées par les modalités de la convention collective ne remplissent pas les tâches habituellement assignées aux employé-e-s protégés par la convention collective, sauf lorsque cela se fait selon des pratiques antérieures et dans des situations d'urgence.

Pourquoi nous le demandons?

Notre revendication a pour but de protéger le travail du secteur public en le conservant sous la responsabilité du gouvernement fédéral.

Au cours des deux dernières décennies, les politiques de « rationalisation » ont eu des répercussions partout dans le secteur public fédéral. Des services jugés « non essentiels » ont été privatisés; des emplois sont passés au secteur privé. L'AFPC s'oppose à ces politiques de « rationalisation » parce que le gouvernement s'en sert pour se départir de services qui sont du domaine public. Les prestataires de services publics devraient avoir à rendre des comptes au Parlement et à la population canadienne, et non à des actionnaires.

Les projets de « rationalisation du gouvernement » entraînent souvent la détérioration des salaires et des conditions de travail, ce qui a une incidence négative non seulement sur nos membres, mais aussi sur leurs collectivités, car l'assiette fiscale locale est réduite alors que la demande de soutien social augmente.

Plusieurs vérificateurs généraux de suite ont souligné qu'il n'a pas été réellement prouvé que le transfert du travail de nos membres au secteur privé permette d'économiser ou d'améliorer les services. Par contre, il a été démontré que la privatisation et la sous-traitance réduisent l'imputabilité et que de telles mesures ont des coûts cachés qui sont rarement signalés.

Les dépenses gouvernementales pour services professionnels ou spéciaux, ce qu'on appelle la sous-traitance, ont augmenté de plus de 50% au cours des dix dernières années pour atteindre l'immense somme de 6,5 milliards\$. Même le comité d'examen des dépenses a reconnu que ces services sont assez coûteux en comparaison de ceux qui sont offerts par les fonctionnaires.

Qu'a répondu l'employeur?

Le Conseil du Trésor a rejeté notre revendication.

